

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-3-6

Séance du vendredi 4 novembre
2016

SOUTIEN FINANCIER A L AERODROME DE MULHOUSE HABSHEIM

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-3-3 du 18 mars 2016 relative à la politique des grands équipements et infrastructures de communications,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n°2 – Exercice 2016,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports en date du 30 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une contribution d'un montant de 60 000 € en faveur du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (Syma). Il est précisé que cette contribution fera l'objet d'un versement unique,
- autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 204151, code programme 1342, service 190.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

M. Becht ne participe pas au vote en tant que Président du Syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim